# Port d'Agadir : Des pertes estimées à 10 millions de DH

**Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-02-2010 20:50:50

**· Près de 200 barques détruites**

**· Les pêcheurs s'organisent pour réclamer des indemnisations**

Les marins de la pêche artisanale au port d'Agadir sont encore sous le choc de la catastrophe qu'ils viennent de vivre. Comme nous l'annoncions dans notre édition du week-end dernier, onze bateaux de l'entreprise Sonarp (Société de navigation, d'armement et de pêche) au port d'Agadir ont rompu leurs amarres, jeudi 18 février dans l'après-midi, et ont dérivé vers le carré d'amarrage de la pêche artisanale, causant d'énormes dégâts.

Sur les quais, c'était la panique, pêcheurs, armateurs et autorités portuaires, sous la pluie, n'en croyaient pas leurs yeux et regardaient impuissants le spectacle digne d'une production hollywoodienne. Affolés, les marins, voyant leur moyen de subsistance voler en éclat, hurlaient à l'aide et voulaient se jeter à l'eau pour sauver leur bien. Pour l'heure, c'est l'évaluation des dégâts. Un travail qu'effectue actuellementnt les membres de la Chambre maritime d'Agadir et le ministère de la Pêche, qui a dépêché sur place ses représentants. Selon la profession, «près de 200 barques ont été détruites et les pertes pourraient être estimées à 10 millions de DH». Et aujourd'hui, le segment touché s'organise pour réclamer des indemnisations.
De l'avis d'opérateurs dans le secteur, le pire aurait pu être évité si des mesures de prévention avaient été prises. «Nous avons attiré l'attention de tous lors de l'assemblée générale 2009 de la Chambre maritime sur le danger que représentent ces bateaux laissés à l'abandon depuis cinq ans dans l'enceinte portuaire, mais rien n'a été fait», déplore un armateur. Pour la profession, il y a plusieurs niveaux de responsabilité dans cette catastrophe. Bien sûr, les armateurs pointent du doigt en premier lieu la Sonarp. Contactés par L'Economiste, les représentants du syndic de la société (en redressement judiciaire) ont refusé de s'exprimer sur le sujet. Pour l'autorité portuaire, également considérée par les opérateurs du secteur responsable, «il était impossible de prendre des mesures en raison de la situation juridique de la société en question». «Pourtant, la règlementation en matière d'exploitation et de sécurité des ports a bien arrêté des précautions à prendre dans pareille situation», rappelle un opérateur du secteur. Selon lui, également, «la Sonarp aurait pu au moins renforcer les amarres de ses bateaux, surtout que les intempéries étaient annoncées et qu'elles duraient depuis dimanche». «Cela aurait coûté moins cher que les dommages occasionnés aujourd'hui», juge un autre professionnel.

Malika ALAMI
L'économiste